

nos rangs, et nous nous en applaudissons ; mais la mort nous en a enlevé neuf, dont plusieurs fort laborieux.

M. Fleuret lit, au nom de M. Bazin, le commencement d'une étude relative à *Compiègne sous Louis XII*, allant de 1498 à 1500.

Dès son avènement, le nouveau roi est sollicité de confirmer les franchises et libertés de la ville. C'est à Meaux que le rencontre la députation, chargée, le 18 mai 1498, de lui présenter la requête des Compiégnois. Elle reçoit le meilleur accueil grâce à la recommandation de l'abbé de Saint-Corneille, Antoine de la Haye, dit Passavant, neveu de François d'Orléans, comte de Dunois. A son retour du sacre, qui doit avoir lieu à Reims, le 27 mai, le roi passera par Compiègne. Une assemblée, tenue le 28 mai, règle les préparatifs nécessaires pour le bien recevoir. Il était temps. Le 29 mai, arrivent les fourriers du roi. On nettoie les rues de la ville, on orne de tentures celle par laquelle passera le cortège. On y plante des arbustes. On décore la porte de Pierrefonds de tapisseries empruntées aux Cordeliers.

L'entrée du roi a lieu le jeudi 7 juin. Une magnifique cavalcade, des mystères et autres représentations théâtrales, dans lesquelles se signalent les Jacobins, donnent un grand éclat à cette réception triomphale. Quatre poinçons de vin servent à régaler les archers et la foule. Le roi lui-même reçoit quatre queues de vin de Beaune, qui lui sont offertes le dimanche 10 juin. Il part pour Senlis le samedi suivant, 16 juin.

Le dimanche 29 juillet 1498, Philippe de Barbançon apporte à l'Hôtel de Ville des lettres de Louis XII, datées du 24 juillet, annonçant la paix, signée entre lui, le roi d'Angleterre et l'archiduc Philippe, comte de Flandre, et prescrivant des feux de joie pour fêter cet heureux événement.

Viennent ensuite deux chicanes : l'une des religieuses de Poissy, réclamant le paiement d'une rente de 120 livres qu'on leur devait sur la pré-

vôté de Margny et qu'on ne leur servait guère ; l'autre des officiers du Valois prétendant contraindre à venir à leur barre à Pierrefonds, les sujets de l'exemption de Pierrefonds ressortissants à Compiègne.

Les droits de transit pour les vins sont sujets à de nombreuses contestations. Tantôt, c'est Pierre Parent, seigneur d'Ansacq, trésorier de France, qui entend s'en affranchir, tantôt c'est le seigneur de Bertheaucourt, c'est encore l'évêque de Noyon.

Le 28 janvier 1499, les habitants de Saint-Germain demandent l'exonération des arrérages qu'ils doivent à la ville. On leur fait remise de dix livres, qu'ils consacreront à la réparation de leur église.

Le 7 octobre de la même année, l'abbé de Saint-Corneille, Antoine de la Haye, est élu abbé de Saint-Denis. Cette nouvelle contrarie fort les administrateurs de la ville. L'abbé avait promis d'employer tout le revenu de l'abbaye à la restauration de l'église du monastère.

Le 7 janvier 1500, on convient de faire porter au roi une demande de maintien de l'abbé à Saint-Corneille. La réponse, paraît-il, fut favorable. Le sous-prieur, le trésorier et deux autres moines n'en intentèrent pas moins, au mois d'août suivant, un procès à Antoine de la Haye, pour l'obliger à faire à leur église les réparations promises, et prièrent les gouverneurs de la ville de se joindre à eux, ce qui leur fut refusé.

Le 23 février de cette même année 1500, on annonce la visite de la princesse Marguerite d'Autriche qui devra être reçue comme une reine. Toutes les cloches de Saint-Corneille sonnent à son passage.

La peste reparait. On va chercher un médecin à Vic-sur-Aisne et l'on fait brûler un gros cierge à Saint-Corneille devant le Saint Suaire. On implore le secours du ciel, en même temps qu'on fait appel à la science pour détourner le fléau.

Le 28 août 1500, arrivent des lettres du roi relatives à une victoire remportée dans le Mila-

nais sur Ludovic Sforza, le 10 avril précédent. Compiègne s'en réjouit et en rend grâce à Dieu.

Hélas ! cette victoire était due à une trahison. Sforza n'était, il est vrai, qu'un usurpateur. Enfermé au mois de juin 1500, au château de Loches, il devait y mourir dix ans après.

Plusieurs membres font observer que les longs travaux seraient mieux goûtés, s'ils étaient donnés par fragments. Toute la Société se range à cet avis. Il est alors décidé que désormais les lectures seront restreintes à de justes proportions.

A la fin de la séance, on vote suivant l'usage sur l'admission des nouveaux membres, qui sont reçus à l'unanimité.

L'ordre du jour de la prochaine séance comprendra :

M. le comte Jacques DE BRÉDA. Les errata d'un romancier à propos de Compiègne.

M. PLESSIER. Mercure et sa parèdre chez les Suessions.

M. le baron DE BONNAULT. La ligue depuis la conversion d'Henri IV.

*Le Secrétaire, E. MOREL*

---